



Contre les cambriolages ayez les bons réflexes !!

Protégez votre domicile

Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.

Soyez attentifs à vos clés.

Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.

Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, artisan, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie).

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.

Prévenez immédiatement, en composant le 17, la brigade de gendarmerie.

Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.

Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Nous vous rappelons plusieurs conseils à appliquer en cas d'absence

Même en cas d'absence de courte durée (10 minutes suffisent), verrouillez bien tous les accès de votre maison, voire demandez à un voisin d'avoir un œil dessus.

Activez votre alarme si vous en avez une, lâchez votre chien autour de la maison.

Si vous n'avez pas d'alarme, installez-en une, même fictive et signalez sa présence (panneaux, autocollants, etc.). Dans la majorité des cas, le cambrioleur ne prend pas le risque.

En cas d'absence prolongée, signalez-vous auprès de votre brigade pour qu'ils intègrent votre domicile à leurs itinéraires de patrouille (Opération Tranquillité Vacances).

Faites "vivre" votre maison pendant votre absence: faites vider votre boîte aux lettres, ne signalez pas votre départ (facebook, message sur répondeur, etc.), ouverture/fermeture de volets par un tiers de confiance, allumage automatique par détection de présence, etc.

Inscrivez-vous en ligne à l'opération tranquillité vacances et bénéficiez des patrouilles quotidiennes de votre gendarmerie locale pour surveiller votre domicile ou votre comme ce lorsque vous vous absentez.

Vous trouverez le formulaire ainsi que d'autres conseils utiles sur :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/.../Pour-des-vacance...>

(Source www.interieur.gouv.fr)

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

